conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version 1.4

Date de révision: 06.09.2024

Numéro de la FDS: 100000047716

Date de dernière parution: 25.06.2024 Date de la première version publiée:

12.10.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Code du produit 6392, 6393

UFI CTY3-G3HA-E00Q-AH7W

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Désinfectant pour les mains, Produit biocide

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur Kimberly-Clark B.V.

Adresse Copernicuslaan 35

> Ede 6716 BM Netherlands

Téléphone +31 318 697 697

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdscontact@kcc.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +44 1235 239670 (24/7 Service)

Poison Center Name : Centre Antipoison Et De Toxicovigilance

Poison Center Telephone : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables. Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version 1.4

Date de révision: 06.09.2024

Numéro de la FDS: 100000047716

Date de dernière parution: 25.06.2024 Date de la première version publiée:

12.10.2022

Pictogrammes de danger



(!)

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Intervention:

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

frais.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
--------------	-------	----------------	---------------

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.06.2024 1.4 06.09.2024 100000047716 Date de la première version publiée:

12.10.2022

	NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment		(% w/w)
Ethanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 2	>= 70 - < 90
propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

En cas d'inhalation : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de contact avec la

peau

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro- : Mousse résistant à l'alcool

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version 1.4

Date de révision: 06.09.2024

Numéro de la FDS: 100000047716

Date de dernière parution: 25.06.2024 Date de la première version publiée:

12.10.2022

priés Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Information supplémentaire

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

tion sans danger

Conseils pour une manipula : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Indications pour la protection : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

contre l'incendie et l'explo-

sources d'inflammation.

sion

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.06.2024 1.4 06.09.2024 100000047716 Date de la première version publiée:

12.10.2022

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

teneurs

Pour en savoir plus sur la

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

stabilité du stockage selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit biocide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base	
Ethanol	64-17-5	VME	1.000 ppm	FR VLE	
			1.900 mg/m3		
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE)	5.000 ppm	FR VLE	
			9.500 mg/m3		
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		STEL	1.000 ppm	ACGIH	
propan-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm	FR VLE	
			980 mg/m3		
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		TWA	200 ppm	ACGIH	
		STEL	400 ppm	ACGIH	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

Éviter le contact avec les yeux.

sage

Protection des mains

Remarques : inutile dans les conditions normales d'utilisation Protection de la peau et du : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

corps

Protection respiratoire : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version 1.4

Date de révision: 06.09.2024

Numéro de la FDS: 100000047716

Date de dernière parution: 25.06.2024 Date de la première version publiée:

12.10.2022

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : transparent

Odeur : d'alcool

Point de fusion/point de con-

gélation

Pas d'information disponible.

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : < 20 °C

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

pH : 6,5 - 7,5

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Pas d'information disponible.

Pression de vapeur : Pas d'information disponible.

Densité relative : Pas d'information disponible.

Densité : 0,86 gcm3 (25 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version 1.4

Date de révision: 06.09.2024

Numéro de la FDS: 100000047716

Date de dernière parution: 25.06.2024 Date de la première version publiée:

12.10.2022

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

Ethanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

DL50 oral (Rat): 7.060 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 124,7 mg/l

Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: non

propan-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.840 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

DL50 oral (Rat): 1.870 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 10000 ppm

Durée d'exposition: 6 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

CL50 (Rat): 72.600 mg/m3 Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 dermal (Lapin): 12.800 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.06.2024 1.4 06.09.2024 100000047716 Date de la première version publiée:

12.10.2022

née Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: non

Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

DL50 dermal (Lapin): 4.059 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Composants:

Ethanol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

propan-2-ol:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 Heure

Méthode : Pas d'information disponible. Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : non

Remarques : voir texte créé par l'utilisateur

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Ethanol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

BPL : non

propan-2-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

BPL : non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version 1.4

Date de révision: 06.09.2024

Numéro de la FDS: 100000047716

Date de dernière parution: 25.06.2024 Date de la première version publiée:

12.10.2022

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Ethanol:

Espèce : Souris

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL : non

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Ethanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 13.400 -

15.100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 5.012 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9.268 - 14.221

mg/I

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version 1.4

Date de révision: 06.09.2024

Numéro de la FDS: 100000047716

Date de dernière parution: 25.06.2024 Date de la première version publiée:

12.10.2022

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 275

ma/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

2

propan-2-ol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 10.000

mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: non

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 11.130

mq/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9.714 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: non

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 13.299 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques EC10 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 1.800

mg/l

Point final: voir texte créé par l'utilisateur

Durée d'exposition: 168 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: non

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

BPL: non

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000

Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000

Durée d'exposition: 72 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version 1.4

Date de révision: 06.09.2024

Numéro de la FDS: 100000047716

Date de dernière parution: 25.06.2024 Date de la première version publiée:

12.10.2022

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Ethanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Biodégradation: 97 % Durée d'exposition: 28 jr

Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE

approprié.

propan-2-ol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, adaptée

Biodégradation: 53 %

Lié à: Demande Chimique en Oxygène

Durée d'exposition: 5 jr

Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE

approprié.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Ethanol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 0,66

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation

(log Pow \leq 4).

propan-2-ol:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation

(log Pow \leq 4).

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Ethanol:

Stabilité dans le sol : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

propan-2-ol:

Stabilité dans le sol : Remarques: Absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version 1.4

Date de révision: 06.09.2024

Numéro de la FDS: 100000047716

Date de dernière parution: 25.06.2024 Date de la première version publiée:

12.10.2022

Composants:

Ethanol:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique

(PBT).. La substance n'est pas très persistante et très bioac-

cumulable (vPvB).

propan-2-ol:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique

(PBT).. La substance n'est pas très persistante et très bioac-

cumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

 ADR
 : UN 1987

 IMDG
 : UN 1987

 IATA (Cargo)
 : UN 1987

12 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version 1.4

Date de révision: 06.09.2024

Numéro de la FDS: 100000047716

Date de dernière parution: 25.06.2024 Date de la première version publiée:

12.10.2022

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ALCOHOLS, N.O.S.

(Ethanol, Isopropanol)

IMDG : ALCOHOLS, N.O.S.

(Ethanol, Isopropanol)

IATA (Cargo) : Alcohols, n.o.s.

(Ethanol, Isopropanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR
 : 3

 IMDG
 : 3

 IATA (Cargo)
 : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en tun- : (D/E)

nels

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 364

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y341 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version 1.4

Date de révision: 06.09.2024

Numéro de la FDS: 100000047716

Date de dernière parution: 25.06.2024 Date de la première version publiée:

12.10.2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

Non applicable

organiques persistants (refonte)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

34

Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 66

Installations classées pour la :

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4331

Composés organiques vola-

tils

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 75,2 %

Composés CMR volatils: 0 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de régle-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version 1.4

Date de révision: 06.09.2024

Numéro de la FDS: 100000047716

Date de dernière parution: 25.06.2024 Date de la première version publiée:

12.10.2022

mentations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures: ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires: n.o.s. - Non spécifié: NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques;

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Scott® Control™ Alcohol Foam Hand Sanitiser

Version 1.4

Date de révision: 06.09.2024

Numéro de la FDS: 100000047716

Date de dernière parution: 25.06.2024 Date de la première version publiée:

12.10.2022

RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Flam. Liq. 2

H225

Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Eye Irrit. 2 H319

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR